



Direction générale des finances et des moyens  
Service du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques

*Politique publique : Ressources et transferts*  
*Politique sectorielle : Ressources financières*

## **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

Réunion du 2ème trimestre 2018

---

### **COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN RAPPORT ANNUEL 2017**

---

Créées par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, les sociétés publiques locales revêtent la forme de sociétés anonymes et sont soumises en tant que telles aux dispositions du code de commerce mais aussi à celles régissant le fonctionnement des sociétés d'économie mixte locales.

Selon l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance* ».

C'est en application de ces dispositions législatives que vous est soumis le rapport sur l'activité et la situation financière de la Compagnie des ports du Morbihan au titre de l'exercice 2017.

Suite à une augmentation de capital de plus de 1 M€ en 2016, la Compagnie des ports du Morbihan disposait au 31 décembre 2017 d'un capital de 4 084 593 €, divisé en 59 197 actions de 69 € chacune.

Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, l'assemblée départementale a approuvé la cession de 1 305 actions au profit de la commune de Vannes.

Le département détenait, fin 2017, 84,40 % du capital de la Compagnie.

Actionnaire	Capital au 31/12/2017	Action	Pourcentage du capital	Siège
<b>Département du Morbihan</b>	<b>3 447 309 €</b>	<b>49 961</b>	<b>84,40 %</b>	<b>9</b>
Commune de Vannes	90 045 €	1 305	2,20 %	1
Syndicat intercommunal du port de Foleux	60 030 €	870	1,47 %	1
Syndicat intercommunal du port de La Roche-Bernard	60 030 €	870	1,47 %	1
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	60 030 €	870	1,47 %	1
Commune d'Arzon	50 025 €	725	1,22 %	1(*)
Commune de La Trinité-sur-Mer	50 025 €	725	1,22 %	
Commune de Quiberon	50 025 €	725	1,22 %	
Commune d'Arzal	25 185 €	365	0,62 %	
Commune de Camoël	25 185 €	365	0,62 %	
Commune d'Arradon	20 010 €	290	0,49 %	
Commune d'Auray	20 010 €	290	0,49 %	
Commune d'Etel	20 010 €	290	0,49 %	
Commune de Locmiquélic	20 010 €	290	0,49 %	
Commune de Plouay	20 010 €	290	0,49 %	
Arc Sud Bretagne	10 005 €	145	0,24 %	
Commune de Baden	10 005 €	145	0,24 %	
Commune de Belz	10 005 €	145	0,24 %	
Commune d'Hoëdic	10 005 €	145	0,24 %	
Commune de l'Île-aux-Moines	10 005 €	145	0,24 %	
Commune de Quistinic	10 005 €	145	0,24 %	
Commune de Houat	6 624 €	96	0,16 %	
<b>Total collectivités territoriales</b>	<b>4 084 593 €</b>	<b>59 197</b>	<b>100,00 %</b>	<b>14</b>

(\*) Ces communes et EPCI siègent au sein d'une assemblée spéciale et désignent leur représentant au conseil d'administration

A fin 2017, le département disposait de 9 sièges d'administrateurs au sein du conseil d'administration de cette société qui en comptait 14 et y était représenté, outre moi-même, par Mmes Karine BELLEC, Marie-Odile JARLIGANT, et Marie-José LE BRETON, MM. Denis BERTHOLOM, Alain GUIHARD, Ronan LOAS, Gérard PIERRE et Laurent TONNERRE. L'assemblée départementale avait également désigné M. David LAPPARTIENT comme représentant permanent à l'assemblée générale de la société.

Je vous rappelle que la Compagnie des ports du Morbihan a pour objet l'étude, la gestion et l'exploitation, par voie de concession, d'affermage ou sous toute autre forme de conventions d'activités portuaires et activités annexes, d'équipements touristiques ou de loisirs du Morbihan.

Depuis sa création fin 2012, cette société, issue de la fusion du syndicat mixte des ports et bases nautiques du Morbihan et de la SAGEMOR, joue pleinement son nouveau rôle d'investisseur et de concessionnaire de ports (changement de statut, de rôle, de dénomination sociale). Elle est devenue un acteur majeur dans le domaine de la plaisance.

## I - LES ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN EN 2017

---

Le chiffre d'affaires de la Compagnie des ports du Morbihan s'élève à 23,7 M€ en 2017, en progression de près de 6,6 % par rapport à 2016. Ce chiffre d'affaires est constitué :

- de l'activité « gestion des ports » pour près de 22 M€, soit 92,7 % du chiffre d'affaires global ;
- de l'activité « gestion des sites de patrimoine et touristiques » pour 1,7 M€, soit 7,3 % du chiffre d'affaires global.

### A - LA GESTION DES PORTS

L'activité principale de l'entreprise a représenté un chiffre d'affaires de 21,975 M€, en progression de plus de 6,5 % (+ 1,354 M€) par rapport à 2016. L'activité des ports se répartit entre :

- les locations à flot .....	66 % du chiffre d'affaires
- les emplacements à terre .....	12 % du chiffre d'affaires
- les manutentions .....	5 % du chiffre d'affaires
- les ventes de carburant .....	11 % du chiffre d'affaires
- les produits annexes .....	6 % du chiffre d'affaires

Après une année 2016 sans hausse tarifaire, les tarifs ont progressé de 0,7 % en moyenne en 2017. L'évolution du chiffre d'affaires des ports est donc liée au dynamisme commercial des ports. A cela s'ajoute également, la gestion par la Compagnie des ports du Morbihan du port de Saint-Goustan sur une année complète et du port de Vannes sur six mois d'activité.

La croissance de l'activité est portée en effet par une optimisation de la gestion des plans d'eau (contrats à flot), qui dégage un chiffre d'affaires supplémentaire de 0,5 M€ par rapport à 2016.

Cette croissance provient aussi d'un fort développement des prestations à terre (+ 0,2 M€) dans la continuité des années précédentes (chiffre d'affaires des locations à terre : + 10,5 %, celui des ports à sec : + 6,9 % et celui des manutentions : + 2 % par rapport à 2016).

Enfin, les ventes de carburant, la « boutique du port » et les produits des activités annexes (locaux, redevances à passagers) ont contribué à cette hausse de chiffre d'affaires pour 0,6 M€.

L'optimisation de la gestion des plans d'eau se poursuit, notamment par le succès des contrats annuels, en particulier le « *Passeport Morbihan* ». Ce type de contrat a généré à lui seul un chiffre d'affaires de 8,6 M€, qui représente un peu plus de 39 % du chiffre d'affaires des ports en 2017. Les principaux éléments opérationnels pour l'année 2017 sont :

- la capacité des ports : à périmètre constant, l'année 2017 a été marquée par une hausse des emplacements à terre avec 210 places supplémentaires, conséquences essentielles de l'aménagement de la plate-forme du Rédo au Crouesty et du terre-plein de Porh Er Bleye à Baden. Il faut rappeler que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la société assure la gestion des 285 places du port de Vannes.  
Fin 2017, la Compagnie des ports du Morbihan gère 10 696 places, réparties en 8 588 places à flot et 2 108 places à terre. Les emplacements à terre représentent près de 20 % de la capacité d'accueil de l'ensemble des ports gérés par la société.
- les contrats à flot : le nombre de contrats annuels est de 7 252 pour l'année 2017, en progression de 1,7 % par rapport à 2016. La dynamique du contrat « *Passeport Morbihan* » se poursuit et représente plus de 70 % des contrats annuels (soit 5 127 contrats en équivalent douze mois). Les avantages liés à l'escale (réseau de plus de 120 ports partenaires) ou aux stationnements à terre (gratuité des manutentions sous certaines conditions) valorisent ces contrats et sont toujours aussi prisés par les plaisanciers. Il est également constaté une bonne dynamique pour les contrats mixtes à flot et à terre.

- le nombre de contrats mensuels à flot est en baisse de 6,3 % en 2017, avec 4 658 contrats signés contre 4 973 contrats en 2016. Le nombre de mois souscrits recule de 5,5 % et la durée moyenne d'un contrat fléchit encore légèrement de 2,6 mois en 2016 à 2,49 en 2017. Cette évolution est toutefois contrastée suivant les ports, certains souhaitant développer les contrats annuels ou ayant eu un calendrier dense de manifestations et d'autres en revanche, ayant connu une évolution positive importante de ces contrats mensuels, de plus de 20 %.
- le nombre de nuitées d'escale (y compris les nuitées accueillies pour des manifestations nautiques) s'établit à 71 190 nuitées en 2017 contre 63 966 nuitées en 2016. Ce chiffre est en nette progression en raison d'une météo clémente en avant-saison et de la poursuite d'une politique engagée en matière de fidélisation des visiteurs et de qualité d'accueil (7 nouveaux ports partenaires intégrés au réseau « *Passeport Escales* » en 2017, dont les ports d'Oléron et de Capbreton). Ce chiffre est toutefois très contrasté selon les ports. Huit ports enregistrent une croissance de leur activité d'escale, parfois notable (Arradon, Ile aux Moines, Saint Goustan, Locmiquélic et La trinité sur Mer). Les ports situés sur la Vilaine enregistrent au contraire une baisse du nombre de nuitées portée par l'impact de la fermeture de l'écluse (près de 50 jours) et l'absence de la manifestation nautique « Vilaine en fête » qui a lieu une année sur deux.

Les orientations développées par la Compagnie des ports du Morbihan pour favoriser la navigation et les croisières permettent d'optimiser les capacités d'accueil tant à flot qu'à terre. De plus, la poursuite des actions destinées à accroître et à consolider l'activité des ports par le renforcement des services portuaires, profitent pleinement aux usagers : plus de services, plus d'attention, plus d'animations, moins de nuisances... Telles sont les missions assignées pour que l'offre proposée soit toujours en adéquation avec les besoins de plus en plus variés des clientèles.

La société accentue ses nombreuses actions de valorisation des ports du Morbihan, en lien étroit avec les institutions et partenaires locaux. Sa présence aux principaux salons nautiques européens s'inscrit dans une démarche commerciale de conquête de nouveaux usagers, désireux de découvrir la richesse des offres de services portuaires proposées par la Compagnie. Elle s'efforce de mettre en œuvre une stratégie de développement économique et touristique, au service des territoires.

## B - LA GESTION DES SITES PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Le chiffre d'affaires de ces sites pour l'année 2017 s'est élevé à 1,747 M€, soit une hausse de près de 8 % (+ 0,125 M€).

Entrées totales (payantes et gratuites)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Village de Poul-Fetan à Quistinic</b> <i>Variation N/N-1</i>	37 544 - 13,3 %	35 462 - 5,5 %	37 636 + 6,1 %	43 510 + 15,6 %	44 992 + 3,4 %	48 513 + 7,8 %
<b>Domaine de Manehouarn à Plouay (*)</b> <i>Variation N/N-1</i>	5 209 + 1,8 %	5 123 - 1,6 %	5 379 + 5,0 %	4 954 - 7,9 %	5 179 + 4,5 %	5 310 + 2,5 %
<b>Cairn de Gavrinis</b> <i>Variation N/N-1</i>	26 255 - 5,0 %	22 905 - 12,8 %	19 346 - 15,5 %	23 011 + 18,9 %	24 986 + 8,6 %	25 900 + 3,7 %
<b>Cairn du Petit-Mont</b> <i>Variation N/N-1</i>	13 112 - 6,2 %	10 816 - 17,5 %	11 435 + 5,7 %	14 105 + 23,3 %	14 266 + 1,1 %	15 464 + 8,4 %

(\*) nombre de nuitées

L'activité du village de Poul-Fetan a fortement progressé tant en nombre d'entrées payantes qu'en chiffre d'affaires. L'évolution du chiffre d'affaires (+ 12 %) est portée par la progression des recettes (droits d'entrée et recettes boutique), soit + 43 K€, auquel s'ajoute le chiffre d'affaires complémentaire généré par la restauration au sein du village qui s'établit à 259 K€, soit + 80 K€.

La convention de délégation de service public pour la gestion du village de Poul-Fetan a été prorogée jusqu'au 30 juin 2018.

Le domaine de Manehouarn à Plouay connaît aussi une croissance du nombre de nuitées (+ 2,5 %) et de son chiffre d'affaires (+ 2,8 %) par rapport à 2016.

La convention de délégation de service public pour la gestion des sites de Gavrinis et du Petit-Mont a été prolongée d'un an jusqu'au 31 décembre 2018, compte tenu des projets d'aménagements prévus par le département, permettant de définir les caractéristiques et les conditions de gestion du futur contrat de gestion. Le nombre d'entrées totales évolue favorablement sur les deux sites départementaux entre 2016 et 2017, le nombre de visites payantes a augmenté de 4 % à Gavrinis et de 14 % au Petit-Mont. Les ventes issues des boutiques sont contrastées : elles ont augmenté de 17 % pour Gavrinis, conséquence des travaux sur le local d'accueil qui permet une offre de produits à commercialiser plus attractive ; celles du site de Petit-Mont sont en léger recul de 1 %. Globalement, le chiffre d'affaires cumulé des deux sites départementaux s'établit à 438 K€ pour 2017, soit un apport supplémentaire de 32 K€ de chiffre d'affaires pour la Compagnie.

Malgré un contexte économique encore difficile, l'attention portée à la qualité de l'accueil et aux actions promotionnelles et d'animations a été fructueuse. Les résultats opérationnels des sites patrimoniaux et touristiques présentent tous un bilan positif en 2017.

## II – LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

### A - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Compagnie des Ports du Morbihan	2014	2015	2016	2017	Évolution en % 2016/2017
Produits d'exploitation (I)	21 452 479 €	22 165 968 €	27 590 478 €	25 071 764 €	- 9,1 %
<i>dont chiffres d'affaires (CA) nets</i>	20 807 104 €	21 665 910 €	22 243 017 €	23 722 177 €	+ 6,7 %
<i>* CA services des ports</i>	19 749 940 €	20 201 982 €	20 620 841 €	21 975 269 €	+ 6,6 %
<i>* CA sites de patrimoine</i>	1 057 164 €	1 463 927 €	1 622 176 €	1 746 908 €	+ 7,7 %
Charges d'exploitation (II)	20 128 633 €	22 763 967 €	26 028 930 €	23 290 088 €	- 10,5 %
<i>dont charges de personnel</i>	6 159 365 €	6 152 891 €	6 513 766 €	6 902 332 €	+ 6,0 %
<b>Résultat d'exploitation (I)-(II)</b>	<b>1 323 846 €</b>	<b>- 598 000 €</b>	<b>1 561 548 €</b>	<b>1 781 676 €</b>	<b>+ 14,1 %</b>
Résultat financier (III)	- 801 796 €	- 779 034 €	- 686 188 €	- 938 796 €	
Résultat exceptionnel (IV)	54 803 €	2 208 324 €	126 354 €	- 59 613 €	
- Participation & intéressement des salariés, et impôts s/ bénéfices (V)	273 105 €	414 266 €	464 322 €	389 205 €	
<b>Résultat net (I-III+IV-V)</b>	<b>303 749 €</b>	<b>417 024 €</b>	<b>537 392 €</b>	<b>394 062 €</b>	<b>- 26,7 %</b>

Source : Rapport du commissaire aux comptes 2016 et précédents, rapport de gestion au conseil d'administration pour 2017

D'un montant de 23,7 M€ HT en 2017, le chiffre d'affaires progresse de 6,7 % (soit + 1,479 M€) par rapport à 2016. Il est réparti entre les activités liées à la gestion des ports et des prestations de services des sites patrimoniaux et touristiques, dont le chiffre d'affaires progresse respectivement de 6,6 % et 7,7 %.

La hausse du chiffre d'affaires des ports (+ 1,354 M€) est liée à la progression du chiffre d'affaires généré par les contrats « à flot » (+ 591 K€) dont notamment le « *Passeport Morbihan* », par l'activité

« à terre » (ports à sec et manutentions) qui dégage 204 K€ de chiffre d'affaires supplémentaire. Les ventes des « boutiques des ports » et des activités annexes (locaux commerciaux, redevances passagers) sont également en progression de 286 K€, ainsi que celles des carburants de plus de 273 K€.

Les recettes générées par les activités des sites patrimoniaux, touristiques et culturels connaissent aussi une progression de 125 K€ (soit + 7,7 %). Tous les sites gérés par la Compagnie enregistrent une progression de leur chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation s'établissent à un peu plus de 23 M€ en 2017 contre 26 M€ en 2016. Il faut noter qu'en 2016, il a été comptabilisé 4,020 M€ de charges de « gros entretien et renouvellement des immobilisations » concernant notamment la 1<sup>ère</sup> phase de dragage au Crouesty et la consolidation des quais d'Étel. En neutralisant ces charges sur les exercices 2016 et 2017, les charges d'exploitation ont progressé de 6,9 %, évolution apparaissant maîtrisée au regard notamment de la prise en gestion par la Compagnie des ports du Morbihan en 2017 de nouveaux ports (Vannes au 1<sup>er</sup> juillet et Saint-Goustan à Auray sur une année complète).

La répartition de ces charges d'exploitation en 2017 est la suivante :

- 29,5 % de charges de personnel ;
- 38 % d'achats et de charges externes ;
- 23 % de dotations aux amortissements et provisions d'exploitation ;
- 9,5 % d'autres charges, constituées à part égale des redevances versées aux collectivités et des impôts et taxes.

Pour l'année 2017, les redevances versées aux collectivités se sont élevées à un peu plus d'1 M€ et se répartissent comme suit :

- département du Morbihan pour les ports concédés .....	585 K€
- syndicat intercommunal du port de La Roche-Bernard .....	307 K€
- syndicat intercommunal de port Foleux .....	125 K€

Les charges de personnel (salaires, charges sociales) représentent 6,9 M€ en 2017 contre 6,5 M€ en 2016. Elles progressent de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par la prise en gestion par la Compagnie des ports de Vannes au 1<sup>er</sup> juillet, de Saint-Goustan à Auray sur une année complète, et l'étoffement de l'effectif de la Compagnie dans l'objectif de développer de nouveaux services.

Il est à noter qu'il a été comptabilisé en déduction de ces frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du « crédit d'impôt compétitivité emploi » (CICE) pour 243 K€ en 2017 contre 197 K€ en 2016. La participation et l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise s'établissent à 345 K€ en 2017 contre 303 K€ en 2016.

L'effectif global de la société est de 286 personnes en 2017. Cela correspond à 158 emplois équivalent temps plein contre 147 emplois équivalent temps plein en 2016.

Les autres charges d'exploitation sont en repli de plus de 20 % par rapport à 2016 avec des évolutions contrastées selon la nature des dépenses. Elles concernent notamment :

- l'augmentation des achats de carburant de 280 K€ corrélative à la progression du chiffre d'affaires des stations de carburant des ports en 2017 ;
- l'intégration en charges de « gros entretien » des coûts d'entretien lourd et de renouvellement des immobilisations, qui s'établissent à 0,4 M€ en 2017 contre plus de 4 M€ en 2016 ;

- le budget « *promotion, animations* » de 1,5 M€ en 2017, en hausse de près de 0,2 M€, soit + 14 % par rapport à 2016, liée à la participation financière de la Compagnie à l'organisation de la semaine du Golfe en mai 2017, au développement des « *passesports escales* », de la participation à des salons (Paris, Düsseldorf, Southampton) s'inscrivant dans une démarche commerciale de conquête de nouveaux usagers ;
- une baisse des taxes due à des dégrèvements obtenus en 2017 sur la contribution foncière des entreprises (- 110 K€) malgré une hausse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (+ 60 K€) ;
- les dotations aux amortissements et provisions à hauteur de 5,3 M€ en 2017 contre 5,6 M€ en 2016, se décomposant essentiellement en :
  - dotations aux amortissements pour 2,1 M€, qui augmentent de 269 K€ par rapport à l'année précédente, compte tenu notamment des travaux de la capitainerie d'Arradon, des abords de celle du Crouesty ou des terre-pleins de Baden ;
  - dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations pour 3,2 M€ contre 3,7 M€ en 2016, justifiées par l'obligation d'entretien et de réparation contenue dans le contrat de concession des 11 ports départementaux.

Le résultat d'exploitation 2017 est bénéficiaire de 1,7 M€ après un résultat positif de 1,5 M€ constaté l'année précédente.

Le résultat financier est de - 0,9 M€ en 2017 contre - 0,7 M€ en 2016. La baisse de ce résultat s'explique par la comptabilisation en charges sur 2017 de 0,2 M€ correspondant aux indemnités de remboursement anticipé suite à la renégociation de 4 emprunts en 2017. Ces indemnités dégradent légèrement le résultat net 2017, mais cette opération financière permet une économie de 1 M€ sur les charges d'intérêts des emprunts dans les années à venir.

Le résultat exceptionnel est négatif de 59 K€ contre un résultat positif de 126 K€ en 2016. Ce résultat inclut la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat et diverses cessions d'immobilisations.

Après un résultat net positif de 537 392 € en 2016, la Compagnie des ports du Morbihan dégage un résultat net excédentaire de 394 062 € en 2017.

## **B - LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Le bilan de la Compagnie des ports du Morbihan s'établit à 71 M€ fin 2017 (montant brut) contre 59 M€ fin 2016. Il est marqué à l'actif du bilan, par :

- une accélération du programme d'investissements pour 11 M€ d'immobilisations mises en service en 2017, contre 6 M€ en 2016, avec notamment 5 M€ pour la restructuration du port de Port-Haliguen à Quiberon (projet en cours à la clôture de l'exercice 2017), 1,2 M€ réparti entre la plate-forme du Redo III et les aménagements des abords de la capitainerie au port du Crouesty à Arzon, et dans une moindre mesure la bâtiment d'accueil du port d'Hoëdic (0,8 M€) et l'acquisition de nouveaux pontons pour le port de La Roche-Bernard (0,6 M€) ;

- la trésorerie nette disponible, qui se maintient à la clôture de l'exercice 2017 pour un montant de 3,5 M€, permettant d'autofinancer une partie des investissements et des renouvellements d'immobilisations de la société.

En contrepartie des éléments financiers enregistrés à l'actif, on relève au passif du bilan :

- une consolidation des capitaux propres par l'intégration du résultat bénéficiaire de l'exercice passé en réserves et par l'octroi par le département notamment de subventions d'investissement comptabilisées pour 4 M€ fin 2017 contre 2,8 M€ en 2016. Les capitaux propres s'établissent fin 2017 à 10,1 M€ contre 8,5 M€ fin 2016, au regard d'un capital social de 4 M€ ;
- une provision pour renouvellement des biens du concédant pour un montant cumulé de 11,7 M€ fin 2017 contre 8,9 M€, conformément au plan de provision révisé en 2016 ; provision justifiée par l'obligation d'entretien et de réparation contenue dans le contrat des ports départementaux signé avec le département ;
- des dettes financières de la société qui s'établissent à 28,2 M€ contre 23,5 M€ fin 2016. Fin 2017, un second tirage de 6 M€ (après 3 M€ fin 2016) a été réalisé sur l'emprunt de 20 M€ contracté auprès de la Caisse des dépôts en novembre 2015.

\*\*\*\*

Ainsi que vous aurez pu le constater, le résultat net de la Compagnie des ports du Morbihan est bénéficiaire de près de 0,4 M€ en 2017 après un résultat net positif de plus de 0,5 M€ en 2016. Il permet de renforcer les capitaux propres et les ressources financières dédiées à la qualité des services proposés à la clientèle et aux collectivités et au développement des investissements nécessaires pour poursuivre les objectifs de la société. Ces interventions doivent ainsi permettre d'assurer la pérennité du projet de politique portuaire et touristique du Morbihan

En conclusion, il vous est proposé :

APRES EN AVOIR DELIBERE

d'approuver le rapport présenté sur l'analyse de l'activité de la Compagnie des ports du Morbihan au cours de l'exercice 2017.

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental



François GOULARD